Monsieur le Directeur Régional,

Le couvre-feu s'applique à partir de 18 heures depuis le samedi 16 janvier 2021.

Dans votre message du 15 janvier 2021, vous rappelez que le couvre-feu n'étant pas un confinement, le fonctionnement des services continue sans modification des horaires d'accueil du public et de durée journalière du travail.

Comme vous le savez, le couvre-feu ajoute de nouvelles contraintes aux agents. Il succède aux précédentes périodes de confinement, au port du masque toute la journée, aux transports surchargés ou trajets plus longs à pied ou à vélo et encore bien d'autres difficultés liées aux différentes situations personnelles.

Pour toutes ces raisons, nous, agent.es des Finances Publiques Paris, avec les organisations syndicales, nous vous demandons de mettre en place un dispositif permettant aux collègues de bénéficier d'horaires quotidiens banalisés ou a minima de réduction du temps de travail dans la période.

Ce serait de plus une mesure équitable pour celles et ceux qui sont soumis au pointage et qui ne peuvent pas télétravailler.

NOM Prénom	SERVICE	SIGNATURE